Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

Inject Crack - Produit dégrippant pour injecteurs, bougies de préchauffage et

bougies d'allumage

Numero d'article 2894440

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018 Version 02. Remplace la version: 01

ersion: 01 Page 1 / 11

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Inject Crack - Produit dégrippant pour injecteurs, bougies de

préchauffage et bougies d'allumage

Numero d'article: 2894440

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Dissolvant de rouille

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL

Rue des Héritages, 3 5336 Courriere / BELGIUM Téléphone +32 487 53 05 05 Site internet www.normfest.com E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

# **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C / 122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation

locale/nationale.

Caractéristique particulière Contient: Cinnamaldéhyde. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

bougies d'allumage

Numero d'article 2894440 NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018	Version 02. Remplace la version: 01	Page 2 / 11
---	-------------------------------------	-------------

# SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

### Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
20 - <40	Éthanol
	CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319
10 - <25	Butane
	CAS: 106-97-8, EINECS/ELINCS: 203-448-7, EU-INDEX: 601-004-00-0, Reg-No.: 01-2119474691-32-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Gas 1: H220 - Press. Gas: H280
1 - <10	Propane
	CAS: 74-98-6, EINECS/ELINCS: 200-827-9, EU-INDEX: 601-003-00-5, Reg-No.: 01-2119486944-21-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Gas 1: H220 - Press. Gas: H280
1 - <5	1-Méthoxypropane-2-ol
	CAS: 107-98-2, EINECS/ELINCS: 203-539-1, EU-INDEX: 603-064-00-3
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - STOT SE 3: H336
1 - <5	2,4-pentanedione
	CAS: 123-54-6, EINECS/ELINCS: 204-634-0, EU-INDEX: 606-029-00-0
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H302
1 - <5	Methyl salicylate
	CAS: 119-36-8, EINECS/ELINCS: 204-317-7
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302
0,1 - <1	Cinnamaldéhyde
	CAS: 104-55-2, EINECS/ELINCS: 203-213-9
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H312 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Irrit. 2: H319

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

# **SECTION 4: Premiers secours**

# Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. Après contact cutané

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un

spécialiste.

Après ingestion Ne pas faire vomir.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

# Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Eau pulvérisée.

Dioxyde de carbone.

Mousse

Produits extincteurs en poudre.

Jet d'eau. Agent d'extinction non approprié

Numero d'article 2894440

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 11

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures

non brûlés

Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

# 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

# SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Numero d'article 2894440

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018 Version 02. Remplace la version: 01 Page 4 / 11

# SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Paramètres de contrôle 8.1

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

non applicable

#### **DNEL**

Substance	
Éthanol, CAS: 64-17-5	
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 950 mg/m³.	
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 343 mg/kg bw/d.	
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 87 mg/kg bw/day.	
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 114 mg/m³.	
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 206 mg/kg bw/d.	
Consommateurs, absorption grale, Effets systématiques à long terme; 87 mg/kg bw/d.	

#### **PNEC**

Substance
Éthanol, CAS: 64-17-5
soildu sol, 0,63 mg/kg.
sédiment (eau douce), 3,6 mg/kg.
Eau de mer, 0,79 mg/l.
Eau douce, 0,96 mg/l.
Ingestion (alimentaire), 0,38 g/kg.
sédiment (Eau de mer), 2,9 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 580 mg/l.

# Contrôles de l'exposition

Protection des yeux

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains >0,7 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

veuillez consulter le fournisseur de gants.

**Protection corporelle** Non indispensable sous des conditions normales.

**Divers** Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la

résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Protection respiratoire

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir les SECTION 6+7.

Voir la SECTION 7.

# Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)

Inject Crack - Produit dégrippant pour injecteurs, bougies de préchauffage et

bougies d'allumage

Numero d'article 2894440

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018 Version 02. Remplace la version: 01 Page 5 / 11

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat aérosol Couleur iaune

Odeur caractéristique Seuil olfactif non déterminé Valeur du pH 5,0 - 7,0 Valeur du pH [1%] non applicable Point d'ébullition [°C] non applicable Point d' éclair [°C] non applicable Inflammabilité (solide, gaz) [°C] non déterminé Limite inférieure d'explosion 1,4 Vol.% Limite supérieure d'explosion 15 Vol.% Propriétés comburantes non Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

0,75 (20 °C / 68,0 °F) Densité [g/ml]

Densité de versement [kg/m³] non applicable Solubilité dans l'eau miscible Coefficient de partage [nnon déterminé

octanol/l'eau]

Viscosité Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non applicable non applicable

Vitesse d'évaporation non applicable Point de fusion [°C] non applicable

340 Auto-inflammation [°C]

Temp. de décomposition [°C] non applicable

### **Autres informations**

aucun

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

# 10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

# 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement des récipients.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)
Inject Crack - Produit dégrippant pour injecteurs, bougies de préchauffage et bougies d'allumage
Numero d'article 2894440
NORMBEL SPRL



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 11

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

# SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

5336 Courriere

Substance
1-Méthoxypropane-2-ol, CAS: 107-98-2
LD50, dermique, Lapin: 14000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: 5200 mg/kg.
LC50, inhalatoire, Rat: 54,6 mg/l (4h).
Butane, CAS: 106-97-8
LC50, inhalatoire, Rat: 658 mg/L (IUCLID).
Methyl salicylate, CAS: 119-36-8
LD50, dermique, Rat: >2500 mg/kg bw (IUCLID).
LD50, oral, Rat: 887 mg/kg bw (IUCLID).
Propane, CAS: 74-98-6
LC50, inhalatoire, Rat: > 1443 mg/l (15 min) (Lit.).
Éthanol, CAS: 64-17-5
LD50, dermique, Lapin: > 2000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, Rat: 10470 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, Rat: 117-125 mg/l/4h (OECD 403).
NOAEL, Rat: > 3000 mg/kg/d (24 month OECD 451).
2,4-pentanedione, CAS: 123-54-6
LD50, dermique, Rat: 790 mg/kg (Lit.).
LD50, oral, Rat: 575 mg/kg (Lit.).
LC50, inhalatoire, Rat: 5,1 mg/l (4h) (Lit.).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

sompto toria aco dorineco disponisico, les orteres de diasomoditori ne sont pas rei

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)
Inject Crack - Produit dégrippant pour injecteurs, bougies de préchauffage et bougies d'allumage
Numero d'article 2894440
NORMBEL SPRL



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018 Version 02. Remplace la version: 01 Page 7 / 11

# SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

5336 Courriere

Substance
1-Méthoxypropane-2-ol, CAS: 107-98-2
LC50, (96h), Leuciscus idus: 4600 mg/l.
EC50, Bacteria: > 1000 mg/l.
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata: > 1000 mg/l (168 h).
EC50, (48h), Daphnia magna: 23300 mg/l.
Methyl salicylate, CAS: 119-36-8
EC50, (24h), Daphnia magna: 50 mg/L (IUCLID).
Éthanol, CAS: 64-17-5
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 13000 mg/l (OECD 203).
LC50, (48h), Daphnia magna: 12340 mg/l.
EC50, (72h), Algae: 275 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Selenastrum capricornutum: 12900 mg/l (OECD 201).
2,4-pentanedione, CAS: 123-54-6
LC50, (96h), Lepomis macrochirus: 60,1 mg/l (ECOTOX Database).
EC5, (16h), Pseudomonas putida: 67 mg/l (IUCLID).
IC5, (8d), Scenedesmus quadricauda (algea): 2,7 mg/l (IUCLID).

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les non déterminé

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations no

d'épuration

non applicable

Biodégradabilité non déterminé

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Numero d'article 2894440

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018 Version 02. Remplace la version: 01 Page 8 / 11

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

### **Produit**

Eliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

160504\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\* 150104

# SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 1950

Transport fluvial (ADN) 1950

Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID Aérosols

- Code de classification

- Etiquettes de danger

- ADR LQ

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

Transport fluvial (ADN) Aérosols - Code de classification

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG

Aerosols F-D, S-U

- Etiquettes de danger

- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA

Aerosols, flammable

- Etiquettes de danger



Numero d'article 2894440

NORMBEL SPRL

5336 Courriere



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018 Version 02. Remplace la version: 01 Page 9 / 11

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID

**Transport fluvial (ADN)** 2

Transport maritime selon IMDG 21

Transport aérien selon IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** (BE):

Non determiné.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 78,2 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 11

### **SECTION 16: Autres informations**

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 03)

NORMBEL SPRL 5336 Courriere

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H312 Nocif par contact cutané.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

# 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voie de navigation intérieure ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level DNEL = Derived No Effect Level

FC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value - time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value - short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

# 16.3 Autres informations

Méthode de classification

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (BE)
Inject Crack - Produit dégrippant pour injecteurs, bougies de préchauffage et bougies d'allumage
Numero d'article 2894440
NORMBEL SPRL



Date d'émission 23.04.2018, Révision 23.04.2018

Version 02. Remplace la version: 01

Page 11 / 11

Positions modifiées

5336 Courriere

SECTION 3 ajouté: Cinnamaldéhyde

SECTION 3 supprimé: Acétoacétate d'éthyle

SECTION 3 supprimé: iso-Butane

SECTION 2 supprimé: P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

SECTION 2 supprimé: P280 Porter un équipement de protection des yeux.

SECTION 2 supprimé: Eye Irrit. 2

SECTION 2 supprimé: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

SECTION 2 supprimé: point d'exclamation

SECTION 2 supprimé: P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. SECTION 2 supprimé: Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut

provoquer des irritations.

SECTION 4 ajouté: Réactions allergiques

SECTION 8 ajouté: Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

SECTION 9 supprimé: blanc SECTION 9 ajouté: jaune SECTION 11 supprimé: Irritant

SECTION 16 supprimé: Méthode de calcul

Copyright: Chemiebüro®



